

Mission d'appui à l'organisation des
Etats Régionaux de l'Energie

Prospective énergétique à 2050 en Pays de la Loire

Rapport intermédiaire

4 - Conclusions et résultats

15/04/2012



FUTUR FACTEUR 4

14 Cité Griset
75011 Paris

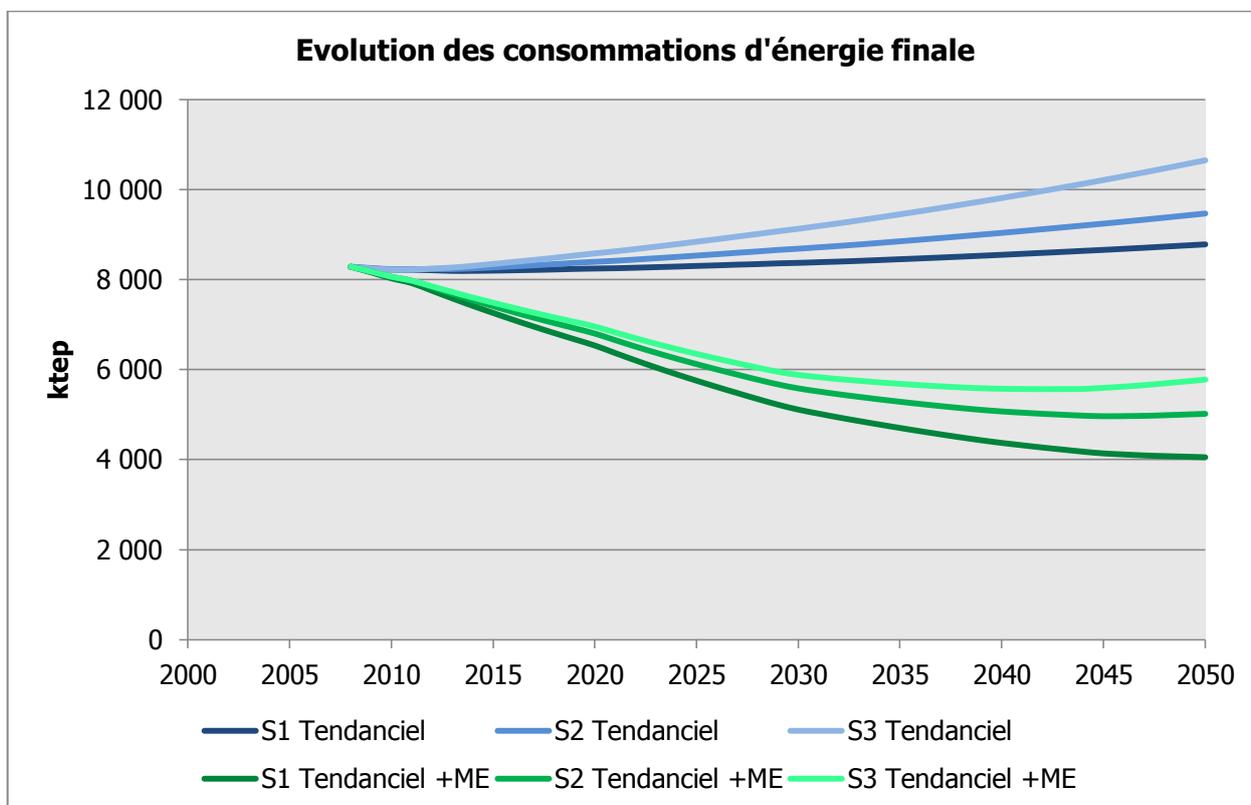
Tel/Fax : + 33(0) 1 43 46 52 66



Une première série d'enseignements peuvent être tirés de la simulation proposée. Il convient évidemment d'approfondir ces éléments pendant et après la réunion du groupe de travail n°1.

1. L'analyse des résultats des variantes de croissance économique

Le graphique ci-dessous présente les évolutions de la consommation d'énergie finale selon les trois variantes retenues et en fonction de l'application ou non de mesures supplémentaires d'efficacité énergétique.



(en ktep)	2008	2012	2020	2030	2050
S1 Tendanciel	8284	8213	8250	8375	8781
S1 Maitrise de l'énergie	8284	7751	6533	5110	4052
S2 Tendanciel	8284	8231	8392	8682	9464
S2 Maitrise de l'énergie	8284	7829	6802	5586	5021
S3 Tendanciel	8284	8253	8588	9135	10654
S3 Maitrise de l'énergie	8284	7850	6957	5883	5779

1.1. La variante de croissance à 0,7%/an

On rappelle qu'il s'agit du taux le plus bas, correspondant à la croissance de la population régionale et à une faible augmentation des gains de productivité. A ce niveau, le PIB par habitant est stable et ne croit pas, ce qui, dans un contexte de coût croissant de l'énergie, signifie un pouvoir d'achat très contraint et une expression limitée des nouveaux besoins (loisirs, relationnel).

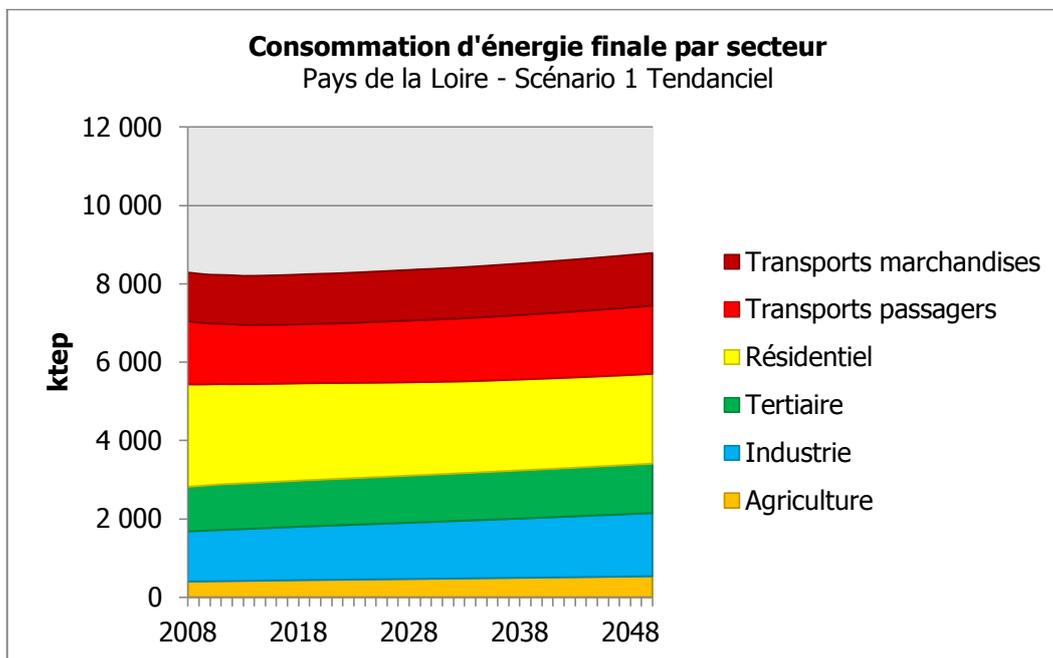
1.1.1. Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel uniquement est construit sur la base d'une croissance de 0,7% et un remplacement des équipements anciens par les équipements moyens actuels.

Il en résulte une quasi-stabilisation de la consommation énergétique.

La consommation d'énergie du secteur tertiaire croîtra de 20%.

Dans un tel scénario tendanciel, les parts des énergies ne sont guère modifiées d'ici 2050 avec une part des combustibles fossiles qui constitue 2/3 de la consommation d'énergie.



1.1.2. Le scénario volontariste

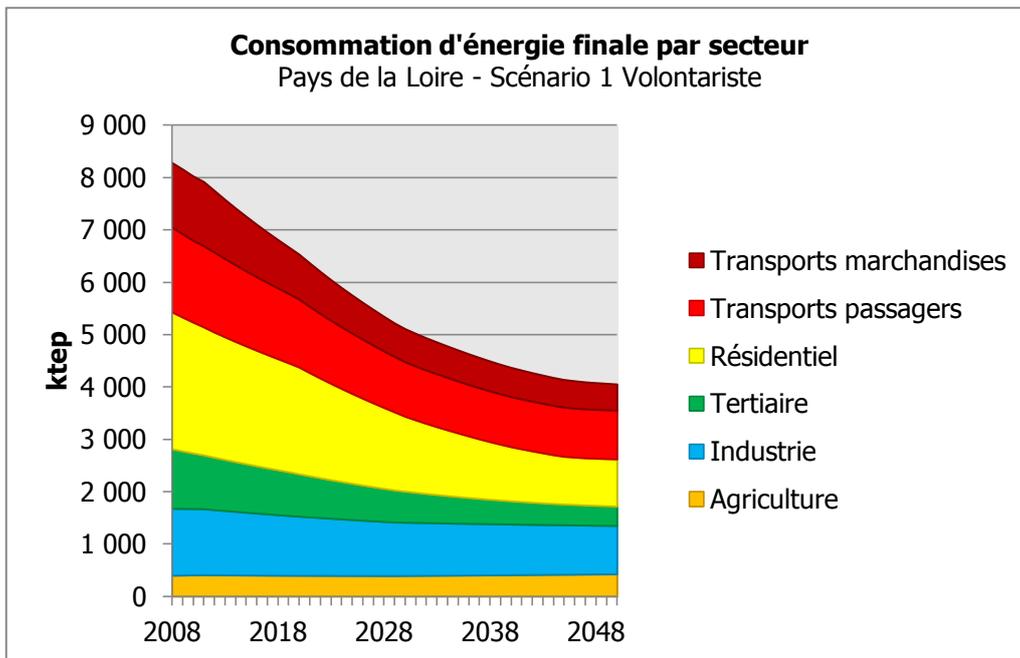
Le scénario de mise en œuvre d'un programme volontariste de maîtrise de l'énergie déboucherait sur une consommation en 2050 de 5 Mtep. Les gains les plus importants sont obtenus dans le résidentiel (réhabilitation des logements) et surtout les transports avec une accélération au-delà de 2020. Les gains sont plus faibles dans cette variante pour l'industrie, l'agriculture et dans une moindre mesure le tertiaire.

La réduction des consommations d'énergie provient surtout des progrès réalisés dans deux types d'usage, l'alimentation et le confort dans les bâtiments.

Dans ce scénario, la part des combustibles fossiles se réduirait à la moitié de la consommation énergétique tandis que la part de l'électricité s'accroîtrait nettement en proportion en passant à 39%. Mais la consommation ne s'accroîtrait guère en restant d'ici 2050 inférieure à 2 Mtep, la réduction des consommations pour le chauffage serait contrebalancée par l'augmentation d'électricité spécifique des ménages et du secteur tertiaire et par le passage à l'électricité des transports sur courte distance.

La consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire serait réduite de moitié essentiellement par amélioration de la qualité thermique des bâtiments avec une forte progression de la part de l'électricité (l'augmentation des consommations d'électricité spécifique liées à l'électronique de loisirs et le développement des pompes à chaleur pour le chauffage et la climatisation à la place des convecteurs actuels).

La consommation de l'industrie resterait stable jusqu'en 2030. Au-delà, la consommation augmenterait si des progrès technologiques ne parviennent à dégager des gains supplémentaires.



1.2. La variante de croissance à 1,3%/an

Dans ce scénario, la croissance économique nationale et régionale est assez proche (quoique légèrement plus faible) de la tendance constatée depuis le début des années 2000.

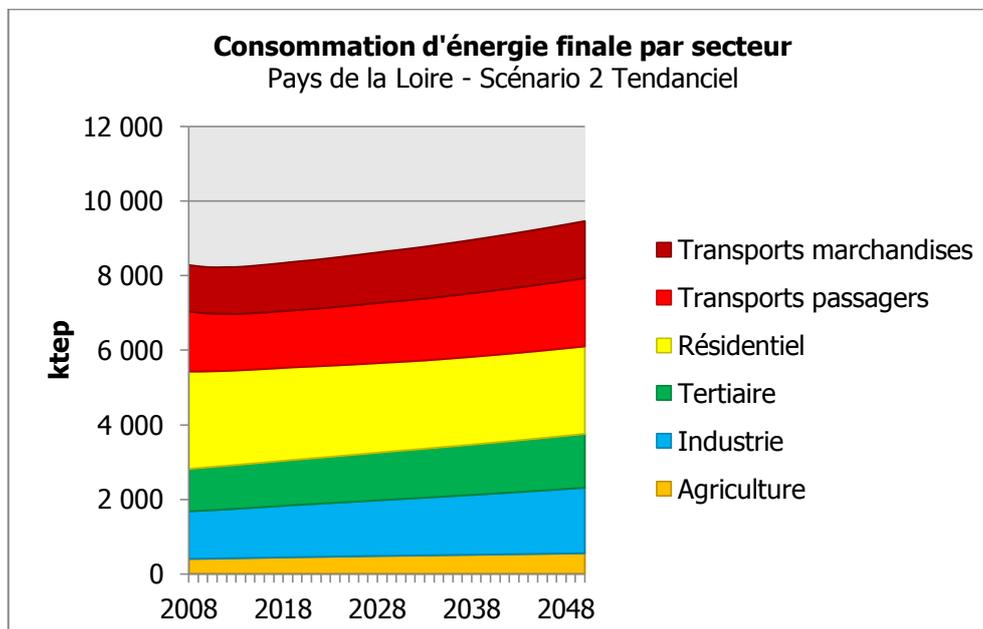
1.2.1. Le scénario tendanciel

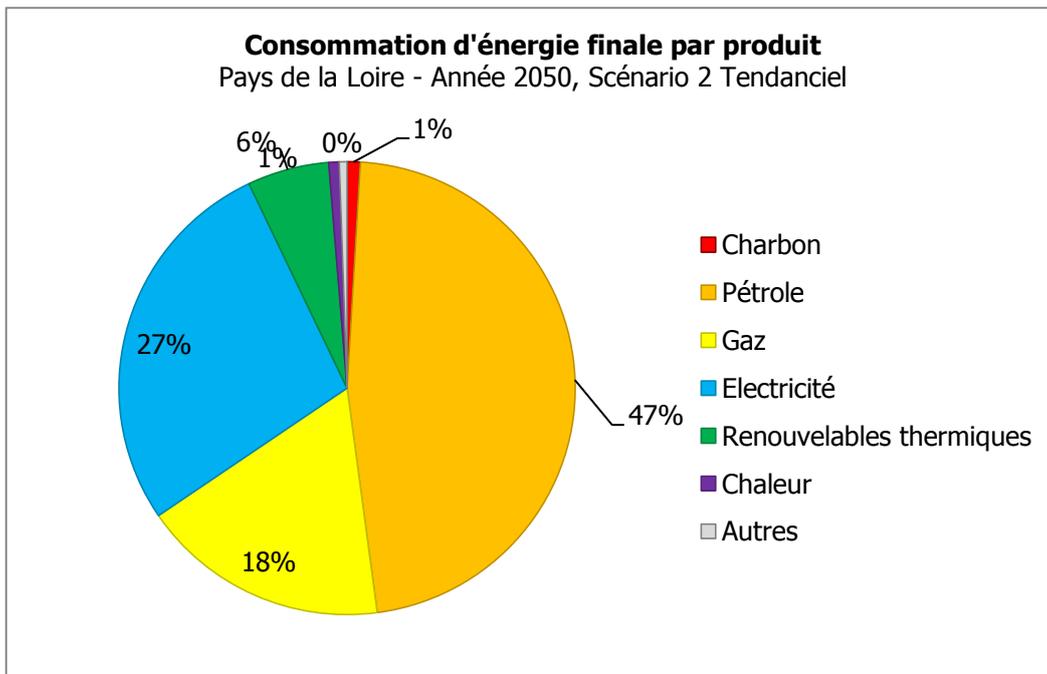
Le scénario tendanciel uniquement est construit sur la base d'une croissance de 1,3% et un remplacement des équipements anciens par les équipements moyens actuels.

Il en résulte une augmentation de la consommation énergétique réellement faible, guère plus de 10% avec 9,4 Mtep par rapport à une consommation en 2008 de 8,1 Mtep. Plus précisément la consommation d'énergie serait stable d'ici 2030 du fait de l'amélioration des équipements existants avant de reprendre une croissance du fait de l'augmentation de la population.

La consommation d'énergie du secteur tertiaire croîtra de 20%.

Dans un tel scénario tendanciel, les parts des énergies ne sont guère modifiée d'ici 2050 avec une part des combustibles fossiles qui constitue 2/3 de la consommation d'énergie.





Le graphique ci-dessus met en évidence l'importance de la consommation pétrolière en 2050 dans le scénario tendancier. Dans un contexte d'accroissement des prix des énergies, ce scénario ne réussira probablement pas à empêcher un appauvrissement considérable des ménages.

1.2.2. Le scénario volontariste

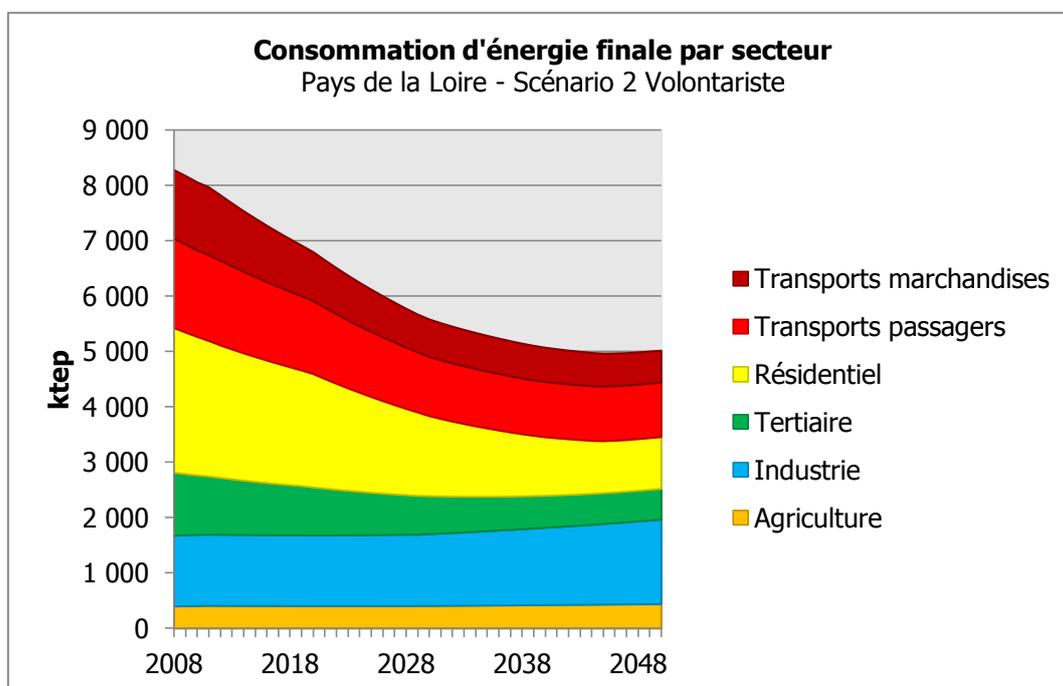
Le scénario de mise en œuvre d'un programme volontariste de maîtrise de l'énergie déboucherait sur une consommation en 2050 de 5 Mtep. Les gains les plus importants sont obtenus dans le résidentiel (réhabilitation des logements) et surtout les transports avec une accélération au-delà de 2020. Les gains sont plus faibles dans cette variante pour l'industrie, l'agriculture et dans une moindre mesure le tertiaire.

La réduction des consommations d'énergie provient surtout des progrès réalisés dans deux types d'usage, l'alimentation et le confort dans les bâtiments.

Dans ce scénario, la part des combustibles fossiles se réduirait à la moitié de la consommation énergétique tandis que la part de l'électricité s'accroîtrait nettement en proportion en passant à 39%. Mais la consommation ne s'accroîtrait guère en restant d'ici 2050 inférieure à 2 Mtep, la réduction des consommations pour le chauffage serait contrebalancé par l'augmentation d'électricité spécifique par les ménages et secteur tertiaire et par le passage à l'électricité des transports sur courte distance.

La consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire serait réduite de moitié essentiellement par amélioration de la qualité thermique des bâtiments avec une forte progression de la part de l'électricité (l'augmentation des consommations d'électricité spécifique liées à l'électronique de loisirs et le développement des pompes à chaleur pour le chauffage et la climatisation à la place des convecteurs actuels.

La consommation de l'industrie resterait stable jusqu'en 2030.



1.3. La variante de croissance à 2%/an

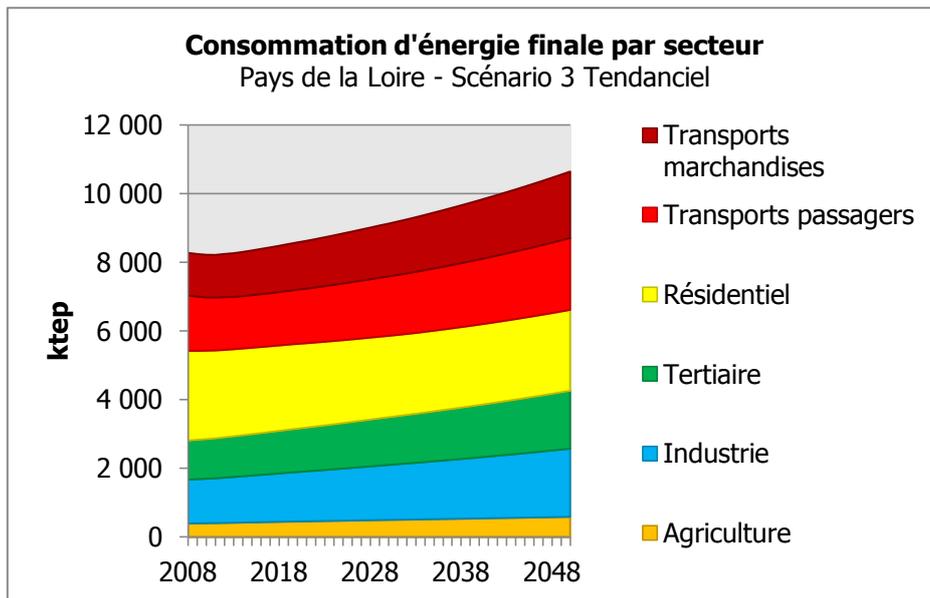
C'est de loin le scénario le plus difficile à interpréter, et ce pour plusieurs raisons :

- Une croissance forte nourrit un fort développement des besoins et une demande accrue pour les services énergétiques. C'est aussi le scénario dans lequel les ménages rencontrent le moins d'incitation à changer leurs modes de vie. Les consommations d'énergie repartent donc à la hausse dès 2035 une fois épuisés les gisements d'efficacité énergétique.
- Décrire une croissance forte dans un contexte de crise économique majeure demande d'envisager une « troisième révolution industrielle », à la manière de Jeremy Rifkin. Les sources et processus de la croissance changent alors radicalement, générant de nouveaux besoins (électricité, électronique) mais ouvrant aussi la porte à de nouveaux gains d'efficacité (imprimantes 3D, optimisation, smart grids), bien au-delà des deux premières variantes de croissance. En d'autres termes si le scénario 3 est par beaucoup d'aspects plus gaspilleur, il devra le compenser par un effort supplémentaire sur les technologies.

1.3.1. Le scénario tendanciel

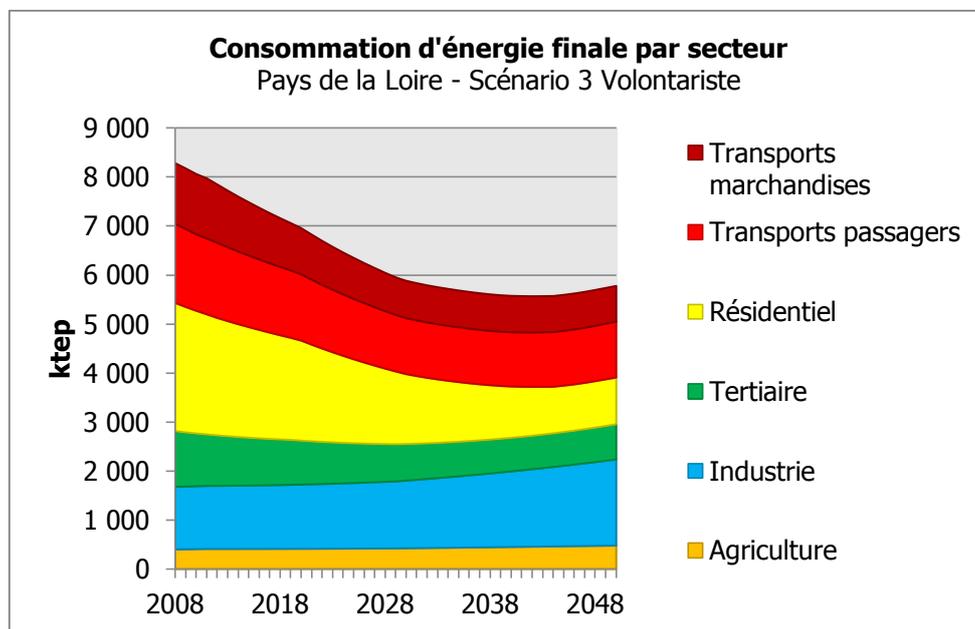
Il affiche en 2050 les consommations les plus élevées, avec le maintien de comportements de consommation proches de ceux d'aujourd'hui. Sur les « nouveaux usages » (santé, loisirs), les consommations enregistrent de fortes hausses.

L'industrie régionale bénéficie d'une relance significative et cela entraîne des consommations d'énergie accrues par rapport aux scénarios 1 et 2. Elle pèse alors plus du double que dans le scénario n°1.

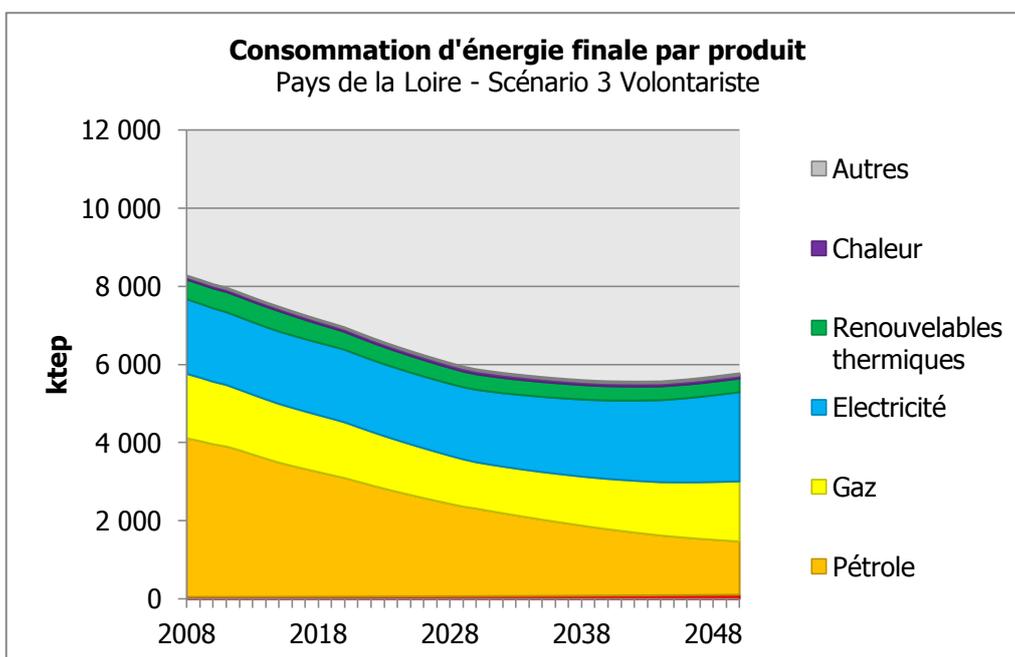


1.3.2. Le scénario volontariste

Il atteint une baisse d'environ 20% des consommations en 2050 par rapport à 2008, les dernières années du scénario correspondant à une remontée très nette des consommations. Les transports de passagers sont stables entre 2030 et 2050, les gains d'efficacité ne compensant pas la hausse des besoins.



En termes de répartition par produits, la baisse du pétrole est maintenue, c'est surtout l'électricité qui connaît une hausse sur la fin de la période.



1.4. Consommations d'énergie finale par secteur

	2008	2012	2020	2030	2050
Agriculture					
S1 Tendanciel	400	414	441	470	535
S1 Maitrise de l'énergie	400	409	398	394	427
S2 Tendanciel	400	414	450	486	552
S2 Maitrise de l'énergie	400	409	406	408	442
S3 Tendanciel	400	415	457	503	593
S3 Maitrise de l'énergie	400	410	413	424	479
Industrie					
S1 Tendanciel	1278	1313	1378	1450	1612
S1 Maitrise de l'énergie	1278	1245	1130	1018	924
S2 Tendanciel	1278	1316	1406	1515	1758
S2 Maitrise de l'énergie	1278	1285	1278	1298	1526
S3 Tendanciel	1278	1320	1441	1601	1987
S3 Maitrise de l'énergie	1278	1288	1312	1382	1758
Tertiaire					
S1 Tendanciel	1137	1165	1180	1206	1260
S1 Maitrise de l'énergie	1137	1000	809	592	369
S2 Tendanciel	1137	1170	1220	1293	1445
S2 Maitrise de l'énergie	1137	1028	867	686	555
S3 Tendanciel	1137	1174	1263	1390	1687
S3 Maitrise de l'énergie	1137	1031	897	748	719
Résidentiel					
S1 Tendanciel	2615	2543	2464	2365	2290
S1 Maitrise de l'énergie	2615	2392	2041	1433	901
S2 Tendanciel	2615	2547	2476	2389	2350

S2 Maitrise de l'énergie	2615	2395	2049	1448	937
S3 Tendanciel	2615	2548	2471	2372	2356
S3 Maitrise de l'énergie	2615	2396	2041	1425	953
Transport des personnes					
S1 Tendanciel	1615	1531	1515	1588	1740
S1 Maitrise de l'énergie	1615	1528	1298	1040	932
S2 Tendanciel	1615	1533	1535	1630	1830
S2 Maitrise de l'énergie	1615	1531	1316	1070	984
S3 Tendanciel	1615	1538	1578	1731	2094
S3 Maitrise de l'énergie	1615	1535	1354	1141	1141
Transport de marchandises					
S1 Tendanciel	1239	1247	1273	1295	1344
S1 Maitrise de l'énergie	1239	1178	858	633	500
S2 Tendanciel	1239	1251	1305	1371	1530
S2 Maitrise de l'énergie	1239	1182	886	676	576
S3 Tendanciel	1239	1259	1379	1539	1937
S3 Maitrise de l'énergie	1239	1190	941	763	729

2. Les émissions de CO₂ d'origine énergétique

On est là sur un exercice encore incomplet. Les résultats du modèle ne semblent pas être en accord avec l'inventaire d'Explicit pour l'année 2006. La différence porte sur environ 3000 ktCO₂ surnuméraires dans les sorties du modèle, avec un passage de 17 631 à 20 008 ktCO₂ en moins de deux ans ! Une fois ajustées les trajectoires et en tenant compte des différences probables de périmètre entre les exercices, les résultats pourront être comparés sur la série 1990-2050, ce qui n'est pas possible en l'état actuel.

Emissions de CO₂ d'origine énergétique, premiers résultats pour le scénario 2

(en ktCO ₂)	2008	2012	2020	2030	2050
Emissions	20 088	18 355	14 918	10 956	7 217
Gain //2008	0,0	-8,6	-25,7	-45,5	-64,1

Les gains affichés sont de 25% en 2020 par rapport à 2008 et de 64% en 2050. La réduction est forte, mais ne suffit pas à atteindre le facteur 4. En effet les consommations de 2008 sont nettement supérieures à celles de 1990. En 2050, on atteint 1,56 tonnes de CO₂ par habitant, soit environ 70% de moins qu'en 2011.

Bien entendu ces chiffres ne tiennent pas compte de l'empreinte CO₂ générée à l'étranger par les biens importés, mais la prospective sur ces émissions est autrement plus compliquée, s'agissant cette fois de scénarios mondiaux et non plus seulement territoriaux.

3. Gouvernance de la transition énergétique

Ce thème fait l'objet de la séance 3 du groupe de travail. Le plan suivant proposé par Futur Facteur 4 présente les enjeux de gouvernance soulevés dans le cadre des Etats régionaux. Cinq sujets de gouvernance sont abordés :

1. Un renforcement des compétences institutionnelles des collectivités territoriales par rapport à un secteur totalement structuré autour du niveau national ;
2. L'enjeu d'une gouvernance inclusive, ouvrant la porte aux citoyens, aux acteurs économiques et aux collectivités territoriales ;
3. L'organisation des actions des différents acteurs dans un cadre territorial ;
4. Les cadres contractuels mis en place entre la Région, les intercommunalités et les autres acteurs territoriaux dans l'application d'une compétence partagée sur l'énergie;
5. Le suivi de la mise en place et l'évaluation des actions dans un processus de transition énergétique.

Principaux points de convergence	Principaux points de divergence
<ul style="list-style-type: none">- Ne pas générer de nouvelles structures d'arbitrage dans un « mille-feuille » territorial déjà très chargé- Développer en revanche les organes de concertation entre les acteurs à travers le modèle d'une conférence régionale de l'énergie- Progresser sur l'implication du citoyen vers une démocratie collaborative- Envisager la compétence énergie au niveau où se constitue le projet de territoire, notamment sur la gestion des réseaux- Encourager les syndicats départementaux d'électrification à évoluer vers des structures multi-énergies capables d'agir sur la production, d'expérimenter le renforcement des réseaux et de cofinancer les projets citoyens d'énergies renouvelables- Doter le territoire d'un observatoire de l'énergie et du climat- Constituer une conférence régionale de l'énergie qui serait l'organe d'animation de cette nouvelle gouvernance.	<ul style="list-style-type: none">- Si l'implication du citoyen est souhaitée par tous, il reste à identifier son rôle entre consultation, validation et participation aux projets ;- Il y a un risque que la gouvernance débouche sur des « stop and go » si une trajectoire à long terme n'est pas définie clairement ;- Divergences importantes sur les moyens de financement des énergies renouvelables électriques notamment autour de l'évolution de la CSPE ;

3.1. Le renforcement des compétences territoriales

Enjeux : Il s'agit de faire le point sur les compétences juridiques dont disposent les collectivités territoriales sur l'énergie. Le mot compétence est à prendre :

- au sens juridique,
- au sens d'avoir des équipes, des capacités d'intervention, une expertise

3.1.1. Le rôle d'autorité concédante sur les réseaux

Etat des lieux

Les communes ou leurs groupements détiennent la compétence du service public de distribution des énergies. Elles sont autorités organisatrices de la distribution (AOD), propriétaires des réseaux et autorité concédante des réseaux d'électricité, de gaz et de chauffage urbain vis-à-vis

d'entreprises locales de distribution publiques ou privées. Cette compétence découle de la loi du 15 juin 1906.

Certains ont transféré cette compétence de distribution d'énergie à des syndicats d'électrification. Ces syndicats sont alors signataires des contrats de concessions. La Sarthe fait figure d'exception puisque la gestion y est assurée par le Conseil général.

La situation des concessions des réseaux pour l'électricité

Source : FF4, SYDELA, SYDEV, SIEMML, ERDF. Ce tableau ne se veut pas exhaustif.

Département	Communes	Concédants	Concessions	
44 Loire-Atlantique	221 communes	Le Croisic (1)	ERDF (1)	
		St Nazaire (1)	ERDF (1)	
		Nantes, Rezé, Indre (3)	ERDF (3)	
		SYDELA I puis éclatement en trois autorités	SYDELA II (194)	ERDF (194)
			Nantes Métropole (21) hors ville de Nantes, Rezé, Indre	ERDF (21)
La Baule (1)	ERDF (1)			
49 Maine-et-Loire	357 communes	SIEMML (356)	ERDF (362)	
		Epieds (1)	Sorégies (1)	
53 Mayenne	261 communes	SDEGM (261)	ERDF (261)	
72 Sarthe	375 communes	Le Mans (1)	ERDF (371)	
		Conseil Général de la Sarthe (374)	ERDF (374)	
85 Vendée	282 communes	SYDEV (282)	ERDF (282)	

La situation des concessions des réseaux pour le gaz

Source : FF4, SYDELA, SYDEV, SIEMML, GRDF.

Ce tableau ne distingue pas les concessions gaz naturel et propane

Département	Communes reliées au gaz	Concédants	Concessions
44 Loire-Atlantique	115 communes	SYDELA (74)	GRDF (74)
		Nantes Métropole (21)	GRDF (21)
		Communes indépendantes (20)	GRDF (20)
49 Maine-et-Loire	111 communes	SIEMML (100)	GRDF (70)
			SOREGIES (11)
			ANTARGAZ (13)
		TOTALGAZ (6)	
Communes indépendantes (11)	GRDF (11)		
53 Mayenne	31 communes	SDEGM (31)	GRDF (31)
72 Sarthe	104 communes	Communes indépendantes (104)	GRDF (104)
85 Vendée	100 communes	SYDEV (100)	GRDF (80)
			SOREGIES (20)*

*Il subsiste en Pays de la Loire en outre de la nationalisation des compagnies d'énergie en 1946, un cas de Distributeur Non Nationalisé (DNN) pour le gaz (Sorégies/Vienne énergies) dont l'activité couvre 20 communes de Vendée. Les lois récentes n'ont pas inclus un quelconque processus de réouverture de leur statut.

La situation sur les réseaux de chaleur

D'après Via Sèva, Annuaire des réseaux de chaleur et réseaux de froid

Département	Commune	Réseaux de chaleur	Gestionnaire	Logements desservis
44 Loire-Atlantique	Nantes	Beaulieu Malakoff	COFELY Centre-Ouest	12251
		Zup de Bellevue Saint Herblain	NADIC	3582
49 Maine-et-Loire	Andrezé	Réseau de chaleur d'Andrezé	Mairie d'Andrezé	33
	Angers	Réseau d'Angers	SOCCRAM	5715
		Zup Jeanne d'Arc	DALKIA France	1453
		CHU Angers	DALKIA France	3281
53 Mayenne	Laval	Zup de Nicolas	STLN	2844
72 Sarthe	Coulaines	Bellevue	IDEX Energies	858
	Le Mans	Réseau du Mans	SOCCRAM	5825
		Percée Centrale	DALKIA France	1416
	Allonnes	Zup d'Allonnes	DALKIA France	3328
85 Vendée	Les Herbiers	Réseau Les Herbiers	DALKIA Atlantique	222

Discussion

Sur la question de la bonne échelle territoriale pour l'organisation des réseaux, une approche en plusieurs volets a été retenue :

- La compétence doit appartenir au niveau où se constitue le projet de territoire. Dans les zones rurales ce niveau est généralement celui des syndicats de Pays. Pour les grandes métropoles et les zones urbaines c'est la communauté d'agglomération. Ce niveau permet de mettre en cohérence le déploiement des réseaux et l'animation énergie-climat (PCET, SCOT).
- Les syndicats départementaux jouent un rôle capital dans la mutualisation des données, des expériences, dans la gestion des concessions, la définition des objectifs, d'expérimentation sur les réseaux. Ils représentent une source d'appui technique pour les territoires engagés dans une politique énergie-climat. Leur évolution vers des structures intégrées et multi-énergies, prenant en charge la production à travers des sociétés d'économie mixte (SEM, financement public-privé) est souhaitable et doit être renforcée.
- Le niveau régional doit assurer une animation supplémentaire notamment pour la définition des objectifs en matière de renouvelables et le développement de capacités industrielles (exemple des énergies marines).
- Le niveau national reste celui de la péréquation des tarifs et de la solidarité entre les territoires. Il ne faut pas entrer dans une situation où il y a concurrence entre les territoires pour l'investissement, sans quoi la qualité du service public de la distribution est remise en question.
- Il y a un nécessaire besoin de régulation au niveau européen, notamment pour dégager les moyens financiers associés aux grands projets d'interconnexion et d'intégration des renouvelables.

Plusieurs situations historiques (distributeurs non-nationalisés, situation particulière de la Sarthe) perdurent en région Pays de la Loire. Dans le débat de décentralisation au niveau national, il n'est pas question pour le moment de revenir sur ces situations. En Sarthe la question se pose de savoir

comment on progresse vers une unification de l'échelon départemental, notamment sur le réseau gaz.

Sur la question de la fixation d'objectifs au travers des contrats de concession, il s'agit d'une pratique déjà existante au titre de l'environnement et du paysage (enfouissement des réseaux). Dans les nouveaux contrats de concession passés par les syndicats départementaux figurent des clauses de promotion de la transition énergétique. Ces objectifs peuvent également être fixés en dehors des contrats de concessions.

3.2. La gouvernance inclusive

Enjeux

- La transition énergétique nécessite d'obtenir une implication plus forte du citoyen que jusqu'à présent. Et ce avec une continuité dans le temps.
- Il ne s'agit pas juste de permettre aux citoyens de s'exprimer sur les politiques envisagées mais bien de passer alliance avec la société pour assurer la bonne mise en œuvre des comportements et des modes de vie.
- Cette implication, nécessaire en ce qui concerne le citoyen, devrait aussi s'étendre aux autres acteurs de la société civile : activités économiques, associations.

Discussion

Attention à ne pas confondre l'implication du citoyen comme consommateur, vision utilitariste sur l'efficacité du système qui est légitime mais restrictive, et l'implication du citoyen dans l'optique d'une démocratie collaborative.

Il est important de renforcer la visibilité des choix, de la stratégie régionale et de la vision nationale auprès des citoyens. Pour le moment cette visibilité est assurée par la mise en consultation des textes d'orientation (SRCAE, PCET) et des projets d'infrastructures. Il existe des expérimentations en région où les citoyens sont amenés à s'impliquer en amont dans l'écriture des projets concernant leur territoire (éolien citoyen, parc éolien de l'Ile d'Yeu, SEM). Ces expériences sont à renforcer.

Enfin, la transparence est requise à tous les niveaux, aussi bien vis-à-vis des citoyens, sur les coûts et les impacts des politiques menées, qu'au sein des assemblées décisionnaires des élus.

3.3. L'animation des acteurs dans un cadre territorial

Enjeux

Une transformation institutionnelle à travers un acte de décentralisation ne constitue qu'une réponse partielle à la réalisation concrète de la transition énergétique au plan régional. Cela concerne en particulier :

- Les plans climat énergie territoriaux (PCET) dont il convient de coordonner la mise en place sur l'ensemble du territoire, ce qui implique de couvrir également les zones rurales ;
- La coordination des divers acteurs des filières économiques par rapport aux enjeux énergétiques et climatiques ;
- Les dispositifs d'information et d'animation en direction des consommateurs ;
- Les acteurs financiers susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de la transition.

Se pose plus globalement la question d'une fonction de coordination et d'animation de ces acteurs. Cette fonction pourrait s'appuyer sur l'élaboration de chartes d'engagement qui pourrait être souscrites tant par des acteurs publics que privés, des instances territoriales ou des branches professionnelles.

Le secteur de l'énergie est classiquement en France de compétence nationale. Lors du vote des lois Defferre en 1982, il avait été introduit l'idée que la maîtrise de l'énergie était une compétence

partagée avec les Conseils régionaux. Cela signifie que ceux-ci peuvent prendre l'initiative de monter des programmes et des actions de maîtrise de l'énergie en sus des dispositifs nationaux.

Concrètement, cela s'est progressivement traduit par une contractualisation entre les régions et l'ADEME (AFME avant 1991). Un pas supplémentaire a été franchi dans le cadre de la loi Grenelle II qui prévoit l'établissement conjoint des schémas climat-air-énergie (SRCAE) entre les Régions et l'Etat et qui rend obligatoire la réalisation de plans climat énergie territoriaux (PCET) par toutes les entités de plus de 50 000 habitants. Dans ce cadre la coopération entre l'Etat et les différents niveaux territoriaux a été déterminante, que ce soit pour les SRCAE (partenariat Etat " niveau régional" et Conseil régional) et celle des PCET (partenariat Etat "niveaux régional et départemental" et collectivités locales).

Concrètement, trois schémas sont possibles :

- A. Le maintien du système en l'état en renforçant sur base volontaire le rôle de chef de file des régions;
- B. L'introduction dans la loi qui résultera du débat national sur la transition énergétique une compétence obligatoire des régions en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- C. L'élargissement du cadre de programmation et de contractualisation entre les régions et leurs partenaires (notamment, les intercommunalités, l'Ademe, les distributeurs d'énergie).

A ce stade, le projet de texte de loi au niveau national ne comporte pas de proposition en matière de « chefs de file » sur l'énergie.

Discussion

(Voir aussi plus bas, sur la mise en place d'un Observatoire régional énergie-climat).

- Sur l'approfondissement des plans climat-énergie territoriaux (PCET), il y a une convergence sur le besoin d'aller au-delà des dispositifs prévus par la Loi Grenelle II et son décret d'application de juillet 2011. Les PCET ne doivent pas concerner uniquement les entités de plus 50.000 habitants mais s'appliquer aussi aux territoires ruraux, dans une logique de mutualisation des efforts. De grandes agglomérations peuvent réaliser leur PCET en mutualisant leurs efforts avec les syndicats de Pays voisins. La Région peut être le point de coordination de cette nouvelle vague de PCET (éco-conditionnalité des aides, réalisation en plusieurs vagues comme en Nord-Pas de Calais).
- Le périmètre d'approfondissement des plans climats ne doit pas concerner le seul volet patrimoine et services, mais bien s'appliquer à l'ensemble du territoire pour englober toutes les consommations et émissions.
- En termes de gouvernance, les PCET marquent un temps fort pour l'implication des citoyens et des acteurs territoriaux. Il est souhaitable de pérenniser les instances de gouvernance associées au PCET en les réunissant régulièrement sur le suivi et la mise en œuvre. Ces instances pourraient faire le lien entre les différentes générations de PCET qui devraient être rouverts tous les six ans.
- Sur la contractualisation entre l'Etat, ses agences (ex : l'ADEME) et les territoires, il y a une convergence sur le fait que les mécanismes actuels sont à préserver et à renforcer (COT, schémas copilotés Etat-Région).
- L'animation de la politique territoriale énergie-climat pose aussi des questions de formation et de compétences au sein des territoires. L'ADEME, par la formation des élus et le financement de chargés de mission dans les territoires soumis à des contrats d'objectifs territoriaux (COT) contribue à prendre en charge ce travail. Ces dispositifs devraient être renforcés en complément de la logique de mutualisation décrite ci-dessus.

3.4. L'allocation de la fiscalité sur l'énergie

Enjeux

La question du renforcement des compétences régionales et territoriales (au niveau des intercommunalités) nécessite de réfléchir aux moyens financiers nécessaires à l'accomplissement des missions. Concrètement cela implique de réfléchir à l'évolution de la fiscalité (en niveau et en allocation). Cela peut concerner les accises sur l'énergie, notamment la TIPP, les taxes locales notamment sur l'électricité, une éventuelle taxe carbone...

Discussion

Les aspects de fiscalité des collectivités locales ont été peu abordés lors des séances 2 et 3 du groupe de travail. Les débats ont porté sur la contribution au service public de l'électricité (CSPE), que l'on retrouve en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

3.5. Le suivi des actions dans un processus de transition

Une forte convergence est apparue sur la nécessité de mettre en place deux instances de gouvernance et de suivi des politiques énergie-climat en Région :

- Un Observatoire régional énergie-climat
- Une conférence régionale de l'énergie

Concernant les fonctions de ces deux instances, il convient de bien séparer l'organe de concertation et de formulation de la parole politique de l'organe de collecte et d'analyse des données sur les évolutions du territoire. Les deux sont néanmoins complémentaires et doivent être imaginés conjointement.

3.5.1. Un observatoire régional énergie-climat

Enjeux

Une proposition en faveur d'un observatoire régional de l'énergie avait été proposée en 2009 par l'ADEME suite à l'étude Explicit. Dans le groupe de travail on a retrouvé la proposition de créer cet observatoire à la séance 1.

Les missions potentielles de cet observatoire seraient :

- De récupérer les données de consommation et de production des opérateurs des réseaux et des producteurs implantés sur le territoire (sur le gaz et l'électricité) ;
- De travailler en partenariat avec les autorités des transports pour une représentation de la consommation de produits pétroliers ;
- De produire des éléments statistiques réguliers et détaillés au niveau régional ;
- De mener des études détaillées sur l'état des filières, les types de consommation ;
- De mettre au point des méthodologies et des outils de référence pour les territoires qui souhaitent réaliser des bilans d'émission ou de consommation ;
- D'informer les collectivités et le grand public de l'état de la transition énergétique au travers d'une série d'indicateurs sur un format « tableau de bord » ;

Discussion

- Sur les données de consommation des territoires, il importe d'assurer la transparence entre les opérateurs de distribution et les collectivités engagées dans un PCET. Il ne s'agit pas seulement de mieux connaître les consommations mais aussi de rendre public et consultable celles qui existent déjà. L'observatoire peut jouer un rôle dans la récolte et la transmission de ces données.

- Il existe déjà une instance de récolte et de mise en cohérence d'une information neutre et publique, à travers les bases d'Air Pays de la Loire. Il convient d'examiner comment ce travail peut nourrir la fonction de l'observatoire et s'y intégrer. Le statut de gouvernance d'Air Pays de la Loire et quadripartite : Etat, collectivités territoriales, industriels et associations).
- Des observatoires existent dans différentes régions avec des cadres et des moyens différents. L'ADEME a engagé un travail d'enquête sur ces structures, il serait intéressant d'en avoir les conclusions. Les régions Bretagne et Poitou-Charentes, voisines des Pays de la Loire, ont mis en place des observatoires.

3.5.2. La conférence régionale de l'énergie

Enjeux

Dans une circulaire du 30 janvier sur l'organisation du débat national sur la transition énergétique, le gouvernement encourage les régions à se doter d'une « conférence régionale du débat sur la transition énergétique »

Dans le cadre des travaux des Etats régionaux, la réunion plénière du 22 mai devrait tenir lieu de conférence régionale du débat sur la transition énergétique. La question se pose de pérenniser cette conférence régionale du débat en une conférence régionale de l'énergie qui soit un lieu d'échange et de débats, qui viendrait en complément des données partagées et publiées par l'observatoire.

Discussion

Il y a une forte convergence sur la nécessité de mettre en place une telle structure.

- L'expérience menée en Bretagne d'une conférence régionale de l'électricité a été citée en modèle de ce qui peut être déployé en région Pays de la Loire. Ça commence par une feuille de route qui exprime clairement les besoins, la composition et les moyens de cette conférence ;
- Cette conférence régionale n'a pas vocation d'être un lieu de décision supplémentaire par rapport aux instances d'arbitrage déjà présentes, mais elle a vocation de permettre aux différents acteurs territoriaux (publics et privés) de se rencontrer pour échanger et progresser.

3.5.3. L'établissement d'un guichet unique de l'information

Enjeux

Le groupe 2 concernant le bâtiment a pointé les grandes difficultés d'accès à l'information (technologies, accès aux entreprises, types de financement possibles...). Un atelier a été organisé sur le sujet. Il en ressort la nécessité de faciliter l'accès à l'information en direction des ménages ainsi que des très petites entreprises et des petites collectivités locales.

Les réflexions ont conduit à envisager une mise en réseau des multiples structures existantes, avec parfois leur regroupement ou leur association. Si la mise en place d'un tel guichet unique apparaît une nécessité, cela ne sera pas sans poser de difficultés qu'il faudrait traiter au cas par cas.

Un écueil apparaît indispensable à éviter : celui d'une centralisation du dispositif, pour éviter tout processus d'engorgement il faudrait garantir l'ouverture du dispositif et sa capacité à intégrer tous les acteurs dispensant des informations et des conseils : Espaces Info-Energies, agences locales de l'énergie, collectivités locales, services sociaux, bureaux d'études, architectes, vendeurs d'énergie, entreprises et artisans...

Il faudrait probablement travailler à des labels, à des certifications ou à des chartes qui explicitent les rôles de chacun notamment en distinguant les prestations d'intérêt général de celles qui sont effectuées par des entreprises qui vendent de l'énergie, des matériels ou réalisent des travaux.

Un tel guichet ne peut pas concerner l'octroi d'aides financières, une collectivité publique n'ayant pas le droit de faire gérer ses aides par un tiers.